



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Préfet

La Rochelle, le 10 mars 2011

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu appeler une nouvelle fois mon attention sur les conditions d'accès à la réserve naturelle de Moëze-Oléron par les pêcheurs de loisirs, sujet dont vous m'avez également entretenu téléphoniquement lors de la réunion de l'association des pêcheurs plaisanciers et usagers du port du Château d'Oléron.

J'ai bien conscience de la sensibilité de cette question, et ai reçu personnellement début janvier les responsables de cette activité qui m'ont apporté des informations que j'ai prises en compte. Compte tenu notamment de ces éléments et de ceux que vous m'avez fournis, j'ai décidé de suspendre l'application de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 réglementant l'accès à la réserve naturelle. Au demeurant, des échanges techniques doivent se poursuivre entre mes services et ceux de M. le Préfet maritime sur cette question.

J'ai parallèlement demandé à M. Duhaldeborde, Sous-Préfet de Rochefort de conduire, en collaboration avec les services de l'Etat (DDTM et DREAL), un travail de concertation approfondi avec l'ensemble des acteurs concernés, qui va se tenir dans les prochains jours, afin que nous puissions mettre rapidement en place un mode de fonctionnement et d'accès à la réserve qui soit compris et accepté par tous. J'ai demandé à M. le Sous-Préfet de vous associer à cette concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma haute considération. *et de la meilleure foi de moi*



Henri MASSE

Monsieur Didier QUENTIN
Député de la Charente-Maritime
Mairie de ROYAN